

Section Fédérale C. F. T. C. des Agents de l'État de la Haute-Garonne

14, rue d'Auvergne – 31700 BLAGNAC

Téléphone : 06.78.06.97.59 – Fax : 05.61.15.72.94

E mail : fgfctcmipy@free.fr - Site internet : <http://fgfctcmipy.free.fr>

Crise économique, réforme des retraites, les fonctionnaires n'accepteront pas d'être, une fois de plus, les bouc-émissaires.

Crise économique et financière en Europe, réforme des retraites, tout est bon pour stigmatiser la Fonction publique. Nous ne pouvons accepter de devenir les bouc-émissaires de toutes les crises, alors même que la qualité des services publics et le dévouement des agents publics, sont les meilleurs remèdes à la crise sociale et économique que nous traversons.

RETRAITE -DECLARATION DE LA CONFEDERATION CFTC

LES SALARIÉS NE DOIVENT PAS ÊTRE – UNE FOIS DE PLUS – LES VICTIMES DE LA RÉFORME DES RETRAITES.

Les tensions et inquiétudes sont de plus en plus vives alors que les discussions sur la réforme des retraites viennent de démarrer.

Et il y a au moins un point sur lequel tout le monde est d'accord : l'équilibre financier des régimes de retraite doit être assuré. Sous peine de priver les générations futures d'un acquis social construit depuis 1945. Mais pour y parvenir, les réponses diffèrent, ainsi que les leviers à activer...

Depuis le 12 avril, la CFTC a été reçue à plusieurs reprises par Eric Woerth et ses collaborateurs. Le ministre a annoncé l'ouverture de plusieurs chantiers pour lesquels la CFTC a présenté ses propositions :

- 1. Pénibilité : pour la CFTC, exercer 10 ans, 20 ans, 30 ans un métier pénible n'est pas tolérable. La prévention doit constituer une priorité absolue afin de diminuer les facteurs classiques de pénibilité (efforts physiques répétés, exposition aux bruits, travail de nuit, stress, pression commerciale, etc.). Lorsque la prévention échoue, les salariés doivent pouvoir cesser leur activité plus tôt afin de profiter d'une retraite avec une espérance de vie similaire quelles que soient les tâches effectuées durant leur vie professionnelle.*
- 2. Emploi des seniors : si la CFTC est favorable à ce que les seniors qui le souhaitent poursuivent leur activité professionnelle, elle rappelle que cela n'est pas réaliste quand moins de 40% de ceux qui s'apprentent à partir en retraite sont aujourd'hui en activité. La CFTC affirme par ailleurs que le maintien des salariés âgés dans l'activité ne doit pas constituer un frein à l'entrée des jeunes dans les entreprises.*
- 3. Mécanismes de solidarité : la CFTC réaffirme son attachement au régime par répartition basé sur la solidarité entre salariés actifs et retraités ayant cotisé. Il s'agit également d'assurer une retraite décente (100% du SMIC) à tous, y compris ceux qui ont eu un salaire faible ou ont subi les aléas de la vie (chômage...)*

Expliquant que le déséquilibre financier actuel étant essentiellement un problème de ressource, la CFTC a également demandé - et obtenu - la mise en place d'un groupe de travail sur le financement, groupe au sein duquel elle proposera notamment l'élargissement de l'assiette des cotisations aux revenus du capital (stock-options, profits non-réinvestis)

Par ailleurs, la CFTC réaffirme son attachement à la possibilité de partir en retraite à 60 ans à taux plein (pour ceux remplissant les conditions), et à 65 ans sans décote quel que soit le nombre de trimestres cotisés. La réforme de 2003 a allongé la durée de cotisation ; la CFTC refuse qu'une fois de plus les salariés soient pénalisés par la réforme en cours.